

PRODUITS CHIMIQUES  
L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE



ancienne collection nouvelle collection

## L'étiquetage des produits chimiques

Les étiquettes de produits chimiques présents sur votre lieu de travail ont évolué. Depuis le 01/06/2015, elles répondent aux règles européennes de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques (CLP).



Mention d'avertissement

Mentions de danger

Section des informations supplémentaires

Conseils de prudence

Pictogrammes de danger



**Explosif** : Produits explosifs instables et très réactifs. Ces derniers peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, sous l'effet de la chaleur, en cas de frottement ou en cas de choc.



**Corrosion** : Produits chimiques pouvant attaquer ou détruire les métaux, ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou projection  
Exemples : acide chlorhydrique, soude (hydroxyde de sodium), acide sulfurique.



**Incendie** : Produits qui peuvent s'enflammer au contact d'une flamme, d'une étincelle (ex. : benzène, acétone, éthanol, éther) , au contact avec l'air, de l'eau en produisant des gaz inflammables qui s'enflamment spontanément ou en présence d'une source d'énergie. Ce sont les liquides inflammables, les matières solides les gaz et aérosols inflammables...



**Toxicité aiguë** : Produits chimiques toxiques aigus qui empoisonnent rapidement, même à faible dose, par inhalation, ingestion et/ou par contact cutané. Ils sont capables de provoquer la mort quelques minutes, heures ou jours après l'exposition.  
Exemples : méthanol, sulfure d'hydrogène, acide fluorhydrique.



**Altération de la santé humaine et nuit à la couche d'ozone** : Produit chimique nocif (capable d'empoisonner en cas d'exposition à forte dose), irritant pour la peau, les yeux ou les voies respiratoires, qui provoque somnolence ou vertiges (ex. : acétone) ou une irritation des voies respiratoires, capable de détruire la couche d'ozone en haute atmosphère, sensibilisant cutané (allergisant cutané).



**Toxicité aquatique** : Produits néfastes pour les organismes aquatiques (crustacés, algues, poissons). Ce symbole de danger environnemental signale une toxicité à court terme (toxicité aiguë) ou des effets néfastes à long terme (toxicité chronique) sur les organismes aquatiques.  
Exemples : eau de javel, isopentane, sodium azide.



**Effets graves sur la santé** : Ce pictogramme de danger signale au moins une des propriétés suivantes : cancérigène (ex.: formaldéhyde), mutagène sur les cellules germinales (maladies génétiques héréditaires), reprotoxique (atteinte des capacités de reproduction), toxique pour certains organes cibles, à la suite d'une exposition unique ou suite à des expositions répétées, sensibilisant respiratoire, mortel par aspiration.



**Gaz sous pression** : Produits sous pression dans un récipient. En cas de chaleur, ce dernier peut exploser sous l'effet de la chaleur qui génère une expansion du gaz et une montée en pression.  
4 catégories : les gaz comprimés non liquéfiés, les gaz liquéfiés réfrigérés responsables de graves brûlures par le froid. (ex. : azote liquide), les gaz liquéfiés (ex. : chlore, propane), les gaz dissous (ex. : bouteille d'acétylène).



**Combustants** : Produits qui peuvent provoquer ou aggraver un incendie en présence d'un combustible, provoquer une explosion s'ils sont en contact avec un inflammable.  
Exemples : acide perchlorique, acide nitrique concentré, chlore gazeux.

Réunion du :

Animée par :

Participants :

Nom, prénom :

Signature :

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....

## Retour de l'équipe

Commentaires :

Conclusions et actions retenues :